



VILLE DE BOURG-EN-BRESSE/SECURITE ROUTIERE

Rapport annuel 2004

La sécurité routière a été érigée à Bourg-en-Bresse par la Municipalité comme une des priorités de son action. Ainsi, en cohérence avec l'engagement fort du Président de la République le 14 juillet 2002 et de ses gouvernements, la Ville a développé une politique ambitieuse sur son territoire en mettant en place, seule ou en partenariat, des actions et des moyens permettant d'atteindre des objectifs significatifs en terme de sécurisation, sensibilisation et prévention, contrôle et sanction.

Ces objectifs sont déclinés de manière coordonnée par les différents services de la Ville qui, à un titre ou à un autre, contribuent au développement d'une véritable culture partagée de la sécurité routière.

Ce grand chantier engagé au niveau national correspond localement à une attente forte des habitants qui placent la sécurité routière au tout premier rang de leurs demandes vis-à-vis des élus municipaux.

D'autant que de nombreuses actions qui peuvent permettre de sensiblement faire diminuer l'insécurité routière en ville recouvrent des domaines d'intervention et de compétence qui sont prioritairement ceux des communes : par exemple l'urbanisme, l'aménagement de la voirie, la création d'espaces dédiés, le stationnement, la régulation et les contrôles de vitesse, la gestion des flux de circulation,...

Des disciplines qui toutes avaient tendance à s'ignorer sont donc ici désormais mieux croisées. Car si le comportement du conducteur doit évoluer vers plus de prudence et de respect des règles, les infrastructures urbaines doivent être toutes étudiées dans le sens d'une plus grande sécurisation.

En cohérence avec les objectifs fixés dans le cadre du Plan Départemental d'Action et de Sécurité Routière (PDASR), la Ville a poursuivi en 2004 son action dans ce domaine, seule ou avec d'autres partenaires (Conseil Général, DDE, Prévention Routière, Inspection Académique,...) en privilégiant :

- le développement d'un programme **d'aménagements urbains et de voirie générateurs d'une sécurisation accrue** pour les piétons (valides et non valides), les voitures et les deux roues qui doivent mieux cohabiter,
- une politique de **sensibilisation et de prévention en direction des jeunes et des seniors**,
- une action continue de **contrôle**, avec un effort spécifique porté sur les contrôles de vitesse.

Le rapport qui suit a pour objectif de présenter l'ensemble de ces actions qui contribuent à la baisse du nombre d'accidents sur le territoire de la commune en 2004 par rapport à 2003 (- 12,7 %), le nombre de morts (1 au lieu de 5) et le nombre de blessés (- 6,2 %).

Il convient toutefois de rappeler que le premier facteur de baisse des accidents de la route réside dans l'évolution du comportement de tous citoyens conducteurs, passagers, piétons, cyclistes...

1)- AMENAGEMENTS

Dans le cadre du développement d'un programme de sécurisation des espaces publics et voiries, les aménagements engagés (travaux, équipements) ont pour objectif de réduire la vitesse, de permettre une meilleure visibilité de la circulation, d'autoriser un meilleur partage de l'espace urbain et de mieux gérer les stationnements et la circulation.

a)- A proximité des écoles

Poursuite du programme de sécurisation à proximité des accès aux écoles primaires :

- Groupe scolaire des Dîmes : pose de 2 ralentisseurs
- Groupe scolaire Louis Parant : pose de 4 ralentisseurs
- Groupe scolaire Charles Péguy : pose de 2 ralentisseurs
- Groupe scolaire Charles Perrault : pose de 2 ralentisseurs + passage piétons surélevé
- Groupe scolaire Charles Jarrin : passage piétons surélevé et dépose minute.

Le coût de ces aménagements est de : 95 290 €

b)- A destination des personnes handicapées

Il a été procédé à différents types d'aménagements pour les personnes non voyantes :

- Pose de bandes podotactiles : cette année 325,35 mètres de bandes podotactiles ont été posées aux endroits sensibles, soit 38 rues et carrefours de l'agglomération, pour un montant de 17 705 €
- Création de 70 nouvelles places de stationnement pour les personnes handicapées, venant s'ajouter aux 180 places déjà existantes, toutes gratuites.
- Un effort particulier a été fait sur les abaissés de bordures en faveur des personnes à mobilité réduite, à savoir onze rues et avenues ont bénéficié de ces travaux, pour un montant minimum de 100 000 €

Soit un total supérieur à 117 705 € pour la sécurité des personnes handicapées ou à mobilité réduite.

c)- Les aménagements de voirie

Ces aménagements consistent principalement en l'amélioration de l'espace urbain en vue de développer la sécurité et le bien être des usagers, qu'ils soient piétons ou automobilistes.

➤ Les arrêts-minutes

Création de 4 places de stationnement venant s'ajouter aux 151 places déjà existantes.

➤ La signalisation verticale et horizontale

Il a été procédé à la création ou à la modification de la signalisation dans 31 rues de la ville, avec la pose de panneaux de limitation de vitesse à la peinture au sol en passant par des changements de mobilier urbain, de rétrécissement ou d'élargissement de voies et de signalisation directionnelle.

➤ Les obstacles et ralentisseurs

Afin de limiter la vitesse des automobilistes, de protéger les piétons et d'éviter le stationnement anarchique, la Ville a créé 3 giratoires franchissables, posé 122 plats, potelets ou bordures, afin de réglementer le stationnement et de réduire la vitesse, plus création d'un îlot en béton.

Pour les ralentisseurs, la Ville a procédé à la pose de 6 coussins berlinois, deux plateaux surélevés, deux ralentisseurs type dos d'âne, pour un montant global de 123 000 €

➤ Les pistes cyclables

Couloir de circulation incontournable pour le développement et l'usage de la bicyclette. Création de bandes cyclables rue Juliette Récamier, rue des Sardières, avenue de Marboz et chemin de Curtafray, soit 2 372 m d'aménagements cyclables.

➤ Réfection complète de rues et trottoirs

Toujours à la recherche de plus de sécurité pour le piéton et d'une meilleure co-existence voitures-piétons, ont été refaites en totalité la rue Docteur Hudellet, l'avenue de Marboz, la rue des Sardières, le chemin de Curtafray, la rue des Remparts et la rue Bourgmayer, soit 2 400 m de trottoirs.

➤ Eclairage public

Très important dans une ville, l'éclairage public apporte sécurité et confort (surtout pendant la période hivernale) et permet aux piétons un déplacement avec une plus de visibilité et de sécurité. Il a été procédé à l'aménagement de 24 rues, pour un montant de 176 346 €
A noter que les quartiers de l'Alagnier, de la Croix-Blanche et de la rue des Baudières ont bénéficié de la plus grande réfection.

2)- INITIATIVES DE SENSIBILISATION ET DE PREVENTION

a)- Piste de prévention routière

Les deux agents en charge de cette mission ont développé une sensibilisation à l'éducation routière auprès de 11 448 élèves des classes de CM1 et CM2, contre 10 836 en 2003, soit une progression de 5,35 %. La piste a été ouverte pendant les vacances scolaires.

Il a été effectué 4 sorties en milieu réel comme piétons, 2 sorties en milieu réel comme cyclistes et finalisé un projet de sécurisation des alentours de l'école de Viriat, en partenariat avec la municipalité.

Le 16 juin 2004 a eu lieu le challenge départemental de la prévention routière avec 59 participants aux épreuves écrites de maniabilité et de circulation. 6 élèves des écoles de la ville de Bourg-en-Bresse figuraient parmi les dix premiers.

3)- ACTIONS DE VERBALISATION

La police municipale dispose de pouvoir qui lui permettent d'assurer un rôle très important en terme préventif mais également répressif pour sanctionner les infractions au code de la route et participer efficacement à la lutte contre l'insécurité routière. Ainsi en 2004, il a notamment été procédé à la verbalisation de :

- 99 violations de feux rouges
- 64 excès de vitesse
- 26 circulations en sens interdit
- 106 violations d'une interdiction
- 65 défauts de port de ceinture
- 90 franchissements de ligne continue
- 75 usages du téléphone pendant la conduite
- 2 défauts de permis de conduire
- 1 grand excès de vitesse (retrait de permis).

Ceci représente les infractions les plus graves, à savoir qu'ont été dressés 648 procès-verbaux pour manquement aux règles de la conduite automobile.

4)- ACTIONS DE PARTENARIAT

a)- De nombreuses actions ont été menées en partenariat avec le Conseil général de l'Ain, la DDE, la Préfecture, l'Inspection académique, l'association « Communes en route pour la vie », l'Automobile club de l'Ain, la Prévention routière et d'autres associations participant aux manifestations.

Sous l'égide du Conseil général, en partenariat avec toutes les associations de lutte contre l'insécurité routière du département, un stand mis à la disposition de la Ville à la foire de printemps de Bourg (semaine du 27 mars au 4 avril 2004 – 42 000 visiteurs) a permis de présenter les moyens mis en œuvre en terme de prévention et contrôle.

b)- Nouvelle action avec l'Automobile club de l'Ain en terme de sensibilisation des seniors à la sécurité routière. Il a été dispensé 7 séances de 3 heures dans les différents clubs pour 90 retraités burgiens.

c)- Mise en place, avec l'accord de l'Inspection académique, de l'attestation de première éducation à la route, avec la distribution de 2 240 cahiers pédagogiques aux élèves de grande section maternelle jusqu'au CE2 de toutes les écoles primaires publique de la Ville, afin de les initier aux dangers de la rue et leur apprendre les premières règles du code de la route.

d)- Sensibilisation des jeunes des quartiers des Venues et de Terre des Fleurs avec l'opération « Lève le pied ». Cette action a permis d'associer les adolescents à un forum jeunesse et de participer à une enquête qu'ils avaient élaborée. Un stage de karting a été organisé ainsi que des ateliers de dessins qui ont permis la création d'affiches concernant ce projet. Cette action s'est concrétisée fin octobre 2004 par une exposition originale, composée essentiellement de pièces détachées de voitures.

e)- Semaine de la sécurité routière du 13 au 20 octobre 2004 :

- Sensibilisation des enfants des écoles primaires de la Ville au respect du code de la route. Ils ont apposé des procès-verbaux factices sur les véhicules en infraction, au cours de sorties hors périmètre scolaire.
- Démonstration dans les écoles primaires du radar de la Police municipale avec à l'appui une formation pratique.
- Samedi 16 octobre après-midi, contrôle radar préventif avenue de Jasseron, avec la participation des élus du Conseil municipal, des élèves de l'école Sainte-Marie et des adolescents du Conseil municipal junior. Le but de cette action a été de sensibiliser les automobilistes à la vitesse en agglomération.

f)- Remise du diplôme d'honneur de « Citoyen de la route » à Mario Esposito, président de l'antenne de l'Ain de la prévention MAIF, pour son investissement depuis de nombreuses années dans le domaine de la prévention routière.

5)- CAMPAGNE NATIONALE D'INFORMATION ET PARTENARIAT

Toujours dans le cadre de la lutte contre l'insécurité routière, la Ville de Bourg a participé à plusieurs actions organisées au niveau national (journée nationale de la courtoisie au volant, la lutte contre l'alcool au volant et l'utilisation du clignotant).

Durant l'année, des contacts réguliers, sous forme de partenariat, ont été établis avec la Prévention routière, le Conseil général, la DDE, la Préfecture (réunions techniques Etat), l'Automobile club, l'Inspection académique. Ces réunions régulières ont eu pour objet la programmation et la coordination d'opérations communes dans le domaine de la sécurité routière.

6)- CARTOGRAPHIE DE L'ACCIDENTOLOGIE

Depuis le deuxième semestre 2003, il a été créé une cartographie des accidents pour l'ensemble de la commune qui met en évidence les axes de circulation les plus dangereux (avenue Amédée-Mercier, avenue Alsace-Lorraine, avenue de Jasseron, avenue Maginot). Cette étude prend en compte le nombre d'accidents et de tués sur le périmètre de la Ville. Ce diagnostic chiffré sur 4 ans permet de traiter en priorité, les voiries les plus accidentogènes (exemple : avenue Amédée-Mercier).

Au niveau global, nous pouvons indiquer les chiffres suivants :

	2002	2003	2004	Comparatif 2003/2004
Nombre accidents	135	118	103	- 12,7 %
Décès	4	5	1	- 80 %
Blessés graves	18	17	10	- 41,2 %
Blessés légers	168	129	127	- 1,5 %

Les plans d'investissement prennent en compte cette problématique :

- En 2004 : . réfection complète de l'avenue Maginot avec pistes cyclables et feux . plateaux surélevés pour piétons avenue Alsace Lorraine.
- En 2005 : avenue Amédée Mercier : rond-point Renault Trucks, éclairage et pistes cyclables.
- En 2006 : route de Jasseron.

LES PROJETS DE L'ANNEE 2005

1)- TRAVAUX NOUVEAUX

- Chemin de l'Alagnier : aménagement de la chaussée, devant le groupe scolaire primaire et maternel suite à des problèmes de vitesse et de stationnement
- Rue Brillat Savarin GS Alphonse Baudin : pose de 2 coussins
- Rue Lazare Carnot Groupe scolaire Lazare Carnot : pose de 4 coussins
- Groupe scolaire des Venues : isolement de la bande cyclable par bordures collées pour empêcher le stationnement sauvage
- rue de Varennes GS Notre Dame : sécurisation dans le cadre de la réfection de la rue
- Groupe scolaire Charles Robin : création d'arrêts minute sur l'encoche avenue des sports pour permettre le stationnement des cars pour les sorties scolaires
- Groupe scolaire Notre Dame : réfection de la rue de Varennes
- Groupe scolaire St Louis, St Vincent : création d'un arrêt minute
- Groupe scolaire St Exupéry : isolement de la bande cyclable par bordures collées pour interdire le stationnement sur le trottoir
- Collège St Joseph-lycée Lalande : réfection de la rue du Lycée
- Collège St Louis – St Pierre : réfection de la rue Samaritaine
- Rue Eugène Dubois : abaissement de bordures au droit des passages piétons
- Rue marguerite de Bourbon : création de trottoirs
- Rue de St Roch (entre le giratoire rue Jean Marie Verne et rue du Dr Nodet) : création de trottoirs et de bande cyclable
- Rue Corneille : réaménagement de la rue
- Rue Jean Mermoz : réaménagement de la rue
- Carrefour de l'Europe : aménagement d'îlots pour passage piétons

2) – TRAVAUX DE REPORT 2004

- Rue Pierre Terrasson entre la rue Félicien Proust et la rue du Stand : en cours, abaissement de bordures au droit des passages piétons et mise à niveau de deux quais bus pour accessibilité aux personnes à mobilité réduite.
- Rue des Vavres : devant le gymnase, création d'un trottoir côté St-Denis-les-Bourg et réaménagement côté Bourg-en-Bresse.

Pour la piste de prévention routière, il est prévu une sortie vélos en milieu réel avec les écoles Alphonse Daudet, Seillon et la commune de Polliat. Les élèves de cette dernière réaliseront un panneau de sécurité routière, qui sera installé, après validation, à chaque entrée de villages.

Une sortie piétons est prévue avec les grandes sections de maternelle de l'école primaire de Viriat.

3)- RECONDUCTION

- De l'utilisation de la piste fixe de la prévention routière, les mercredis et pendant les grandes vacances pour les enfants des centres aérés
- Du challenge départemental de la prévention routière
- De la semaine de la sécurité routière
- Des contrôles de vitesse préventifs avec les élèves des écoles primaires et la participation du Conseil Municipal Junior
- De la participation de la ville à l'association « Communes en route pour la vie ».

Campagne de sécurité de routière par affichage consacrée :

- aux victimes de la route
- à la 5^e journée de la courtoisie au volant.

Reconduction de l'APER (aide à la 1^{ère} éducation à la route) en incluant cette année les CM1 et CM2 des écoles primaires.

Expérimentation dans deux écoles primaires cibles des dossards « TIDOSS » pour assurer la sécurité des élèves en sortie hors périmètre scolaire.

Séances de sensibilisation au code de la route pour les seniors (avril 2005).

Elaboration d'une charte de bonne conduite.

Projet de cartes de vœux 2006 avec les élèves de la classe de CE 1 et CE 2 des Lilas.

Achat d'un panneau indicateur de vitesse et d'enregistrement/traitement des données de comptage par radar.

Réalisation des aménagements et des actions conduites en 2004 en matière de prévention routière

Le service signalisation sous la responsabilité de Ludovic Bressieux a procédé aux travaux ci-dessous :

Janvier :

- chemin des Coupes Blanches : pose de panneaux limitation de vitesse à 70 km/h.

Février :

- rue Jules Guérin : création de 3 places de stationnements réservés GIC/GIG
- rue du docteur Roux et allée de la Petite Reyssouze : création d'une place
- carrefour des rues Marcelin Berthelot, Michel Pesce et de l'Aubépin : pose d'une signalisation verticale suite à l'aménagement d'un giratoire franchissable.

Mars :

- rue de Bouvent à 50 m du giratoire : pose de 46 plots réfléchissants.

Avril :

- rue Villeneuve : création d'une place de stationnement réservée GIC/GIG et d'un passage piétons
- rue Lavoisier : création d'une place de stationnement réservée GIC/GIG
- rue du 4 septembre : création de stationnement dont 1 arrêt minute avec aménagement des intersections avec le cours de Verdun et le rond-point Pompidou
- rue Clavagry : inversion des places de stationnement et de l'arrêt minute
- avenue Alsace Lorraine : déplacement de l'arrêt minute et pose de parcs à vélos pour améliorer la visibilité du carrefour avec la rue de l'Etoile et permettre l'accès aux convoyeurs de fonds à la Caisse d'Epargne
- rue Littré : création d'un arrêt minute
- avenue du champ de Foire : scellement de 11 bordures pour interdire le stationnement sur le trottoir et pose de panneaux de stationnement interdit rue du 4 septembre devant l'immeuble le Paul Claudel
- carrefour de la rue Marguerite d'Autriche et du boulevard de Brou : pose d'un potelet pour interdire le stationnement
- passage souterrain du Mail : création de figurines « cyclistes »
- avenue Amédée Mercier : modification de la signalisation horizontale pour permettre les manœuvres depuis la résidence en aval de la rue Abbé Gringoz (sens Bourg/Ceyzériat)
- rues Alain Mimoun et du Pont des Chèvres : modification de la signalisation horizontale
- rue des Tourterelles : aménagement de la signalisation horizontale, verticale et du mobilier urbain afin de diminuer le gabarit de la voie en provenance de l'avenue Maréchal Juin
- rue Bourgmayer : mise en place d'une figurine « handicapée » et d'une flèche au carrefour avec la rue Charles Jarrin afin d'indiquer le cheminement aux personnes à mobilité réduite

- rue du Stand : création d'une signalisation horizontale et verticale sur les plateaux piétonniers suite à des travaux de voirie
- rue des Genêts, avenue Amédée mercier, rue Comte de Montrevel : création d'une signalisation horizontale et verticale sur les dispositifs de réduction de la vitesse suite à des travaux du service aménagement de l'espace public (AEP)
- rue Léopold le Hon : création d'une signalisation directionnelle pour jalonner le centre des Arbelles ».

MAI :

- boulevard de brou, rue des prés de Brou et rue du Revermont : création d'une signalisation horizontale et verticale sur les dispositifs de réduction de la vitesse
- rues des Prés de Brou et Suzanne Valandon : création d'une signalisation horizontale et verticale sur le giratoire de suite à des travaux réalisés par le service AEP
- avenue du champ de foire : création d'un arrêt minute devant le magasin « Gam Vert »
- rue Bernard : jalonnement de 10 bornes et 1 barrière pour dissuader le stationnement
- rue Viala : marquage au sol de places de stationnement.

JUIN :

- boulevard Maréchal Leclerc : modification de la signalisation horizontale en aval de la rue des Casernes pour améliorer la visibilité et la sécurité des changements de voies
- rues de Bouvent, des narcisses et de l'Est : pose de 44 plots rétro réfléchissants au giratoire
- rue Juliette Récamier : création d'une bande axiale, bande cyclable, stationnement 55 places, dont une réservée GIC/GIG
- rue du point du Jour : création d'une signalisation horizontale suite à la réfection de la rue par le service voirie.

JUILLET :

- rue du Revermont : scellement de 9 potelets dont 2 amovibles devant le groupe scolaire pour dissuader le stationnement
- carrefour de l'avenue Capitaine Dhonne et du rond point Alimentec : implantation d'un jalonnement « SDIS – sapeurs pompiers ».

AOÛT :

- piste de prévention routière : entretien et aménagement de la signalisation horizontale
- avenue Maginot : création d'une signalisation horizontale et verticale suite aux travaux du service voirie
- boulevards John Kennedy, Charles de Gaulle et de Brou : réfection de la signalisation horizontale suite à des travaux DDE
- rue de la Fraternité : création d'une bande axiale, et pose d'un potelet au droit du n° 9 bis pour réduire la vitesse et interdire le stationnement
- rues Henri Dunant, des Blanchisseries, Louise Chevrier et avenue de l'Égalité : création d'une signalisation horizontale et verticale suite aux aménagements de réduction de la vitesse réalisés par le service AEP
- rue Henri de Boissieu : mise en sens unique, création de places de stationnement et itinéraire cyclable.

SEPTEMBRE :

- rue de la Citadelle : création d'une signalisation horizontale et verticale suite aux aménagements de réduction de la vitesse réalisés par le service AEP
- avenue du Capitaine Dhonne : création d'une signalisation horizontale et verticale suite à la réalisation de la voie
- rue Guichenon : modification du sens de circulation
- avenue Maréchal Juin : réalisation de figurines « piétons » devant la boulangerie
- rue du palais : réalisation d'une croix blanche pour l'accessibilité d'une entrée charretière en amont de l'école de musique
- rue Pavé d'Amour : création d'un arrêt minute
- avenue de Marboz : création d'une signalisation horizontale et verticale suite aux travaux du service AEP
- boulevard de brou : création d'une place de stationnement réservée GIC/GIG, devant les Assedic
- rue des Remparts : création d'une signalisation horizontale suite aux travaux du service voirie.
- rue Paul Pioda : création d'un cédez le passage suite à la réfection de la rue des Remparts.

OCTOBRE :

- rues du 23^e RI et Magenta : création d'une signalisation horizontale et verticale suite aux travaux réalisés aux abords du groupe scolaire Charles Jarrin par le service AEP
- rue du Stand : création d'une signalisation horizontale suite à des travaux du service voirie
- rues Pavé d'Amour, Brillat Savarin, Henri de Boissieu et avenue Louis Jourdan : création de places de stationnement réservées GIC/GIG
- souterrain du mail : pose de panneaux d'obligation indiquant aux cyclistes la nécessité de traverser à pied
- chemin des Sardières : création d'une signalisation horizontale et verticale suite aux travaux du service AEP.

NOVEMBRE :

- avenues Jean Jaurès, des Sports et rue Gabriel Vicaire : création d'un arrêt minute
- rue François Arago : création de places de stationnement PL et VL
- avenue Jean Jaurès : réalisation d'une bande axiale continue, côté avenue Pierre Sépard pour dissuader le stationnement en double file aux abords des commerces.

DECEMBRE :

- chemin de Curtafray : prémarquage de la signalisation horizontale suite aux travaux réalisés par le service voirie
- rue Bourmayer : création de signalisation horizontale suite aux travaux réalisés par le service voirie
- rue de Bouvent : réalisation d'une bande axiale continue afin de limiter la vitesse.

**RECAPITULATIF DES AMENAGEMENTS DE BANDES PODOTACTILES
SUR LA COMMUNE DE BOURG EN BRESSE en 2004**

Date	Lieux	Longueur en MI	Coût TTC	Entreprise
Novembre	Rond point rue de l'Aubépin	31,25	1 700,56	MRA
Novembre	Carrefour rues de l'Aubépin/Georges Guynemer	8,55	465,27	MRA
Novembre	Rue Georges Guynemer au n° 11	6	326,51	MRA
Novembre	Rue Georges Guynemer au niveau de l'école Ste Marie	6	326,51	MRA
Novembre	Rue du stand au n° 13 (plateau piétonnier à proximité arrêt de bus	6	326,51	MRA
Novembre	Rue du Stand au niveau du rond point du Stand	12,80	696,55	MRA
Novembre	Carrefour rues du Point du Jour/des Arbelles	8	435,34	MRA
Novembre	Carrefour rues du Point du Jour/Maria Géral	8,20	446,22	MRA
Novembre	Carrefour rue de la Citadelle/avenue des Anc. Combattants	6,20	337,39	MRA
Novembre	Carrefour rue Villeneuve/Bd Voltaire	6,90	375,48	MRA
Novembre	Carrefour rues du Stand/Fraternité	6	326,51	MRA
Novembre	Rue du Stand face au n° 34	6,50	353,71	MRA
Novembre	Carrefour rues du Stand/des Graves	6,20	337,39	MRA
Novembre	Carrefour rues du Stand/Point du Jour	6,40	348,27	MRA
Novembre	Rue du Stand - plateau piétonnier au niveau de la rue du Point du Jour	6	326,51	MRA
Novembre	Avenue Alsace Lorraine au n° 14 (plateau piétonnier)	7	380,92	MRA
Novembre	Carrefour place Joubert/Av Alsace Lorraine	4	217,67	MRA
Novembre	Avenue Alsace Lorraine devant cinéma EDEN	4,90	266,64	MRA
Novembre	Carrefour Avenue Alsace Lorraine/rue Clavagry (plateau piétonnier)	9,70	527,85	MRA
Novembre	Carrefour avenue Louis Jourdan/Bd Maréchal Leclerc	5,30	288,41	MRA
Novembre	Carrefour de l'Observatoire : Bd M.Leclerc/avenue Alphonse Muscat/avenue des Anciens Combattants	26,20	1 425,75	MRA
Novembre	Avenue des Anciens Combattants au n° 8	6,20	337,39	MRA
Novembre	Avenue des Anciens Combattants au n° 24	5,75	312,90	MRA
Novembre	Bd de l' Hippodrome face à SPAR	6,30	342,83	MRA
Novembre	Carrefour rues Racine/Molière	7,50	408,13	MRA
Novembre	Rue Racine au n° 9	6	326,51	MRA
Novembre	Carrefour rues Racine/Montesquieu	8	435,34	MRA
Novembre	Carrefour rues La Fontaine/Montesquieu	7	380,92	MRA
Novembre	Rue La Fontaine au n° 12	6	326,51	MRA
Novembre	Carrefour rues la Fontaine/Molière	7	380,92	MRA
Novembre	Carrefour avenue Maginot/rue des Blanchisseries	7,50	408,13	MRA
Novembre	Carrefour Avenue Maginot/rues Henri Dunant/du Docteur DUBY	23	1 251,61	MRA
Novembre	Carrefour avenue Maginot/rue Louis Parant	6,85	372,76	MRA
Novembre	Carrefour avenue Maginot/avenue de l'Egalité	10,60	576,83	MRA
Novembre	Avenue Maginot au n° 65	6,75	367,32	MRA
Novembre	Avenue Maginot au n° 42	8	435,34	MRA
Novembre	Carrefour avenue Maginot/rue Alfred Bertholet	8,20	446,22	MRA
Novembre	Rue du Stand au n° 5	6,60	359,15	MRA

L'entreprise de marquage RHONE-ALPES a réalisé en novembre 2004 la fourniture et la pose de 325 mètres/l de bandes podotactiles pour un montant global de 17 704,89 €TTC

Nombre total de mètres linéaires et coût total annuel

Année	Longueur totale	Coût total TTC	Coût du MI
2001	71,10	6 428,91	90,42
2002	161,50	8 835,64	54,71

2003	318,35	13 343,60	41,91
2004	325,35	17 704,89	54,41
Total	876,30	46 313,04	52,85

Le bureau Etudes Aménagement de l'Espace Public, sous la responsabilité de Hervé Ricol, a procédé aux travaux de sécurité ci-dessous :

JANVIER :

- rue du lycée : pose d'un coussin en béton pour un montant total de 3 200 €TTC
- chemin du Moulin des Loups : pose de 2 coussins caoutchouc pour un montant total de 4 450 €TTC.

MARS :

- chemin des Prés de Brou : pose de 2 coussins caoutchouc pour un montant total de 4 450 €TTC.

AVRIL :

- avenue Alsace Lorraine/angle rue Clavagry : plateau surélevé pour un montant total de 23 350 €TTC
- rue des Genêts : pose de 2 ralentisseurs type dos d'âne pour un montant total de 3 040 €TTC.

MAI :

- rues des Prés de Brou et Suzanne Valadon : création d'un giratoire franchissable pour un montant total de 8 230€TTC.

JUILLET :

- RN83/rue Henri de Boissieu : création d'îlots béton, feux tricolores pour un montant total de 13 230 €TTC.

AOÛT :

- rue de la Citadelle : pose de 2 coussins caoutchouc pour un montant total de 4 450 € TTC
- rue du Revermont GS des Dîmes : pose de 2 coussins en béton pour un montant total de 6 730 €TTC
- rue des blanchisseries GS Louis Parant : pose de 4 coussins en béton + îlots pour un montant total de 13 100 €TTC
- rue Henri Dunant GS Charles Péguy : pose de 2 coussins en béton pour un montant total de 6 600 €TTC
- avenue de l'Egalité GS Charles Perrault : pose de 2 coussins en caoutchouc pour un montant de 4 450 €TTC
- rue Louise Chevrier GS Charles Perrault : passage piétons surélevé pour un montant de 4 710 €TTC
- rue magenta, rue du 23^e RI GS Charles Jarrin : passage piétons surélevé, dépose minute pour un montant de 59 700 €TTC
- quartier des Sardières : piste cyclable, création de trottoirs, giratoire pour un montant de 85 600 €TTC

- route de Marboz : trottoirs, îlots séparateurs, bande cyclable pour un montant de 71 100 €TTC.

La division du Domaine Public, service Voirie, sous la responsabilité de Claire Allombert, a réalisé les aménagements suivants pour l'amélioration de la sécurité routière :

- avenue Amédée Mercier : abaissés de bordures en faveur des personnes à mobilité réduite devant la pharmacie - non chiffré
- boulevard de l'Hippodrome, abaissés de bordures en faveur des personnes à mobilité réduite à hauteur de la surface commerciale – non chiffré
- rue Alfred Berthelot : abaissés de bordures en faveur des personnes à mobilité réduite de part et d'autre de l'immeuble « le Caravelle » - non chiffré
- rue du Grand Challes : création de trottoirs pour cheminement piétons 21 469 €
- carrefour de l'Observatoire : abaissés de trottoirs en faveur des personnes à mobilité réduite 2 540 €
- avenue Maginot : abaissés bordures en faveur des personnes à mobilité réduite 34 215 €
- rue docteur Hudellet : réaménagement complet de la rue en faveur des piétons 106 592 €
- rue du Point du Jour : abaissés de bordures en faveur des personnes à mobilité réduite 2 048 €
- rue du Stand : abaissés de bordures en faveur des personnes à mobilité réduite 14 459 €
- rue Pierre Terrason : abaissés de bordures en faveur des personnes à mobilité réduite 7 091€
- rue Malherbe : abaissés de bordures en faveur des personnes à mobilité réduite 1 200 €
- rues Rabelais et Ronsard : abaissés de bordures en faveur des personnes à mobilité réduite 7 303 €
- chemin de Curtafray, création de trottoirs pour cheminement piétons et réalisation d'une piste cyclable 43 089 €
- rue des Remparts : réfection de trottoirs 7 802 €
- rue Bourgmayeur (entre Gabriel Vicaire/Charles Jarrin) : création de 2 plateaux surélevés 83 259 €
- avenue de Macon n° 49 : abaissés de bordures en faveur des personnes à mobilité réduite 1 167 €

Montant total des travaux : 332 234 €

Dans le cadre du **renouvellement du parc automobile**, la Ville a acquis en 2004 :

- 9 véhicules utilitaires pour un montant de 103 158 €
- 2 camions pour un montant de 197 966 €

soit une dépense globale de 301 124 €

D'autre part, pour la sécurité du personnel, Sylvie Ripoll, responsable du **garage municipal** a demandé la pose de bandes rétro réfléchissantes de classe 1 ou 2 sur les véhicules et engins lents amenés à stationner sur la chaussée. La pose de bandes réfléchissantes a également été réalisée sur les bennes (environ une trentaine) de camions des services Manifestations, Espaces verts et Nettoyement. Cette action sera poursuivie en 2005.

Une vigilance particulière est apportée au contrôle périodique des extincteurs dans les véhicules et des visites régulières sont réalisées sur l'ensemble du parc automobile pour l'éclairage et sur certains réglages, ce qui est un gage de sécurité pour les utilisateurs.

Le service de l'Eclairage Public, sous la responsabilité de Jean-Marc Dilas, a procédé aux aménagements suivants :

FEVRIER

- rond point Raymond Poincaré 4 210 €
- quartier de la Croix Blanche 2 765 €
- rue Paul Doumer 1 770 €
- quartier de l'Alagnier 7 463 €
- boulevard Charles de Gaulle 8 367 €
- place de la Grenette 3 148 €

AVRIL

- place du Champ de Foire 8 283 €

MAI

- RN 75 5 705 €
- rue Raymond Poincaré 17 967 €
- quartier de la Croix Blanche 9 747 €
- boulevard Saint Nicolas 4 304 €
- Le Torterel 3 945 €
- quartier de l'Alagnier 6 217 €
- ruelle Marion 791 €

JUIN

- rue Jean Moulin 4 712 €
- quartier Croix Blanche 11 163 €
- champ de Foire 1 420 €

JUILLET

- quartier Croix Blanche 22 200 €
- avenue Amédée Mercier 8 367 €
- boulevard Paul Bert 5 233 €
- rue Paul Doumer 8 355 €

AOÛT

- boulevard Charles de Gaulle 1 682 €

- rue Paul Doumer 8 355 €

NOVEMBRE

- rue des Baudières 16 361 €

Soit un total de **176 346 €**

Dans le cadre de la lutte contre l'insécurité routière, **la Police Municipale** a sanctionné :

- 99 automobilistes pour défaut d'arrêt de véhicule au feu rouge fixe/et feu clignotant
- 12 automobilistes pour excès de vitesse
- 2 automobilistes pour le transport d'enfants de moins de 10 ans, à l'avant du véhicule
- 26 automobilistes pour circulation en sens interdit
- 106 automobilistes pour violation d'une interdiction/manquement à une obligation dictée par décret ou arrêté de police
- 8 automobilistes pour contournement par la gauche d'un véhicule arrêté sur la chaussée
- 2 automobilistes pour conduite d'un véhicule dans des conditions inadaptées à des manœuvres
- 1 automobiliste pour conduite sans apposition du macaron A (jeune conducteur)
- 4 automobilistes pour refus de priorité à une intersection
- 7 automobilistes pour circulation avec un véhicule ayant des pneus lisses
- 5 automobilistes pour circulation avec des véhicules bruyants
- 530 automobilistes pour non apposition du certificat d'assurance
- 13 automobilistes pour non présentation de l'attestation d'assurance
- 19 automobilistes pour non présentation immédiate de la carte grise
- 21 automobilistes pour non présentation immédiate du permis de conduire
- 11 automobilistes pour non changement de carte grise après changement de propriétaire
- 6 automobilistes pour défaut de port de ceinture de sécurité sur des enfants de moins de 13 ans
- 8 automobilistes pour défaut de clignotant entraînant un changement de direction
- 90 automobilistes pour franchissement d'une ligne continue
- 20 automobilistes pour défaut de contrôle technique
- 2 automobilistes pour manque de respect à la signalisation routière
- 63 automobilistes pour défaut de port de ceinture de sécurité
- 2 automobilistes pour défaut de port de ceinture sur les passagers
- 41 cyclomotoristes pour conduite sans port de casque
- 9 cyclomotoristes pour conduite sans port de casque sur les passagers
- 3 automobilistes pour refus de priorité à droite
- 1 automobiliste pour dépassement par la droite
- 2 automobilistes pour non présentation de permis de conduire dans les 5 jours
- 2 automobilistes pour non présentation de la carte grise dans les 5 jours
- 45 automobilistes pour excès de vitesse compris entre 20 et 30km/h de la vitesse autorisée
- 1 automobiliste pour usage d'avertisseur sonore la nuit
- 3 automobilistes pour refus de priorité dans un giratoire
- 75 automobilistes pour usage d'un téléphone pendant la conduite

- 3 automobilistes pour refus d'arrêt à un feu jaune fixe
- 1 automobiliste pour non présentation de l'attestation d'assurance dans les 5 jours
- 1 automobiliste pour défaut d'obéissance aux agents réglant la circulation
- 1 automobiliste pour défaut de dispositif conforme de protection arrière du véhicule
- 1 automobiliste pour circulation interdite d'un véhicule relevant de cette interdiction
- 1 automobiliste pour utilisation non justifiée de feux de brouillards
- 1 automobiliste pour circulation interdite sur une voie réservée aux transports publics
- 7 automobilistes pour excès de vitesse compris entre 30 et 40 Km/h de la vitesse autorisée
- 2 automobilistes pour circulation d'un véhicule équipé ou armé d'éléments extérieurs saillants
- 9 automobilistes pour circulation interdite sur une route temporairement fermée
- 1 automobiliste pour arrêt dangereux de véhicule
- 1 automobiliste pour refus de priorité à une intersection par un conducteur venant de marquer l'arrêt du stop
- 1 automobiliste pour conduite sans précaution sur trottoir aménagé en parc de stationnement
- 2 automobilistes pour circulation d'un véhicule avec plaques d'immatriculation illisibles
- 2 automobilistes pour circulation d'un véhicule dont le pot d'échappement n'est pas conforme
- 3 automobilistes pour non conformité de plaques d'immatriculation du véhicule et de la remorque

- **2 automobilistes pour défaut de permis de conduire**
- **6 automobilistes pour défaut d'assurance**
- **5 automobilistes pour défaut de présentation du permis de conduire dans le délai de 5 jours autorisés**
- **4 automobilistes pour défaut de présentation de la carte grise dans le délai de 5 jours autorisés**
- **1 automobiliste pour délit de fausses plaques d'immatriculation**
- **1 automobiliste pour excès de vitesse supérieur à 50 km/h au dessus de la vitesse autorisée et retrait immédiat du permis de conduire**

TOTAL : 1 299 procès-verbaux

Concernant **la piste d'éducation routière**, Pascal Houssoy et Bruno Cavillon ont enseigné l'éducation routière à 11 448 élèves de CM1 et CM2 en 2004 contre 10 836 élèves en 2003, soit une augmentation de 5,35 %.

4 sorties, en milieu réel en tant que piétons, ont été organisées avec les écoles Charles Péguy, Brou, Charles Jarrin et St Exupéry.

2 sorties, en milieu réel en tant que cyclistes, ont été organisées avec les écoles Louis Parant et l'Institut de rééducation de Seillon.

Aboutissement d'un projet de sécurisation des alentours de l'école de Viriat en partenariat avec la municipalité.

Intervention de la Police municipale en concertation avec les agents de la piste de prévention routière pour la préparation à l'ASSR 1 et 2 des élèves de l'Institut de rééducation de Seillon.

Le 16 juin 2004 a eu lieu le traditionnel challenge départemental de la prévention routière. 59 participants aux épreuves écrites de maniabilité et de circulation. Parmi les 10 premiers, 6 élèves des écoles de la ville, dont le vainqueur Gaëtan Marchant de l'école primaire des Venues.

Pour mener à bien cette mission pédagogique la piste fixe de la prévention routière dispose de 21 VTT enfants, 4 VTT adultes, 2 gilets fluorescents, 23 casques cyclistes, 1 magnétoscope et 1 téléviseur couleur.

ACTIONS DE PARTENARIAT AVEC LE PDASR

De nombreuses actions ont été menées en partenariat avec le Conseil général de l'Ain, la DDE, la Préfecture, l'Inspection Académique, l'association «communes en route pour la vie», l'Automobile Club de l'Ain, la Prévention Routière et autres associations participant aux manifestations.

Sous l'égide du Conseil général de l'Ain et en partenariat avec toutes les administrations et associations de lutte contre l'insécurité routière du département, pendant une semaine du 27 mars au 4 avril 2004, à la foire de printemps de Bourg en Bresse, un stand mis à disposition de la ville a permis de présenter les moyens mis en œuvre pour la prévention et la répression.

A l'initiative du service des aînés et des personnes handicapées, représenté par Annie Milleret, en partenariat avec l'Automobile Club de l'Ain, 7 séances de 3 heures dans les différents clubs de la ville ont permis à 90 retraités burgiens d'être sensibilisés à la sécurité routière.

La mise en place de l'APER : 2 240 cahiers ont été distribués dans les écoles primaires publiques et privées, aux élèves de grande section de maternelle jusqu'au CE2 afin de les initier aux dangers de la rue et leur apprendre le code de la route. Coût global 4 017 €

Monsieur El Aouni Azzedine, animateur municipal du service Vie des habitants avec le concours des jeunes des quartiers des Venues et de terre des Fleurs a organisé l'opération «Lève le pied ». Cette action a permis d'associer les adolescents à un forum jeunesse et à participer à une enquête qu'ils avaient élaborée.

Un stage Karting a été organisé ainsi que des ateliers de dessins qui ont permis la création d'affiches concernant ce projet.

Plusieurs autres actions ont été programmées avec la prévention routière et l'auto école ECF pour étudier la réglementation et le code de la route.

Cette campagne s'est achevée fin octobre 2004 par une exposition de dessins originaux puisque ces derniers étaient composés essentiellement de pièces détachées de voiture.

Semaine de la sécurité routière du 13 au 20 octobre 2004 : diverses actions ont été mises place :

- Sensibilisation des enfants des écoles primaires de la ville au respect du code de la route ; ces derniers au cours de sorties hors périmètre scolaire et sous le contrôle de leurs enseignants, ont apposés des procès verbaux factices sur les véhicules en infraction.
- Démonstration dans les écoles primaires du radar de la police municipale avec à l'appui une formation pratique donnée aux enfants présents.
- Samedi 16 octobre après-midi, contrôle radar préventif route de Jasseron avec la participation des élèves de l'école Ste Marie et des enfants du Conseil Municipal Juniors. Cette action avait pour but de sensibiliser les automobilistes à la vitesse en agglomération et à l'issue de ce contrôle, il a été remis un autocollant « Citoyen de la route » pour les bons conducteurs et « Bien conduire c'est bien se conduire » pour les contrevenants.
- Remise du diplôme d'honneur de « Citoyen de la route » à Mario Esposito, Président de l'antenne de l'Ain de la prévention MAIF, qui a mis en œuvre des actions exemplaires de prévention routière.

La Ville a également participé au niveau national à des actions de lutte contre l'insécurité routière comme la journée de la courtoise, la lutte contre l'alcool au volant et l'utilisation du clignotant.